

CONCOURS NORMALIEN ÉTUDIANT LETTRES

RAPPORT DE LA COMMISSION D'HISTOIRE

SESSION 2023

Généralités

Le nombre des candidatures était cette année en forte hausse, avec 79 dossiers complets et validés contre 55 en 2022, dont :

- 40 femmes et 39 hommes ;
- 46 élèves de classes préparatoires littéraires, 30 étudiants des universités (parmi lesquels 14 anciens élèves de classes préparatoires) et 3 étudiants du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) ;
- 60 candidats étudiant en Île-de-France, 14 en province et 5 à l'étranger ;
- 22 boursiers et 57 non boursiers ;
- 4 candidats présentant des projets de recherche en histoire ancienne, 13 en histoire médiévale, 13 en histoire moderne, 43 en histoire contemporaine et 6 des projets trans-périodes ou sur des aires extra-européennes échappant à cette périodisation.

Cette année encore, la commission déplore le faible nombre de candidats issus des universités, à l'intention de qui le concours normalien étudiant a été créé, ainsi que de candidats provinciaux.

De même, si la commission respecte les choix de période des candidats, elle encourage vivement les étudiants désireux de consacrer leurs recherches à des périodes antérieures à l'époque contemporaine à se présenter au concours : ils trouveront à l'ENS un encadrement particulièrement propice à la réalisation de leurs projets.

6 candidats ont été admis en histoire à l'issue du concours, comme l'année dernière, dont :

- 4 femmes et 2 hommes ;
- 1 élève de classe préparatoire littéraire, 2 étudiants des universités (tous anciens élèves de classes préparatoires) et 3 étudiants du CPES PSL ;
- 4 candidats étudiant en Île-de-France (dont un ancien élève de classe préparatoire de province), 1 en province et 1 à l'étranger ;
- 3 boursiers et 3 non boursiers ;
- 1 candidat présentant un projet de recherche en histoire médiévale, 2 en histoire moderne et 3 en histoire contemporaine.

Admissibilité

La commission rappelle les critères qui président à la sélection des dossiers :

- Le premier est la **qualité du projet de recherche** envisagé pour le Master, qui pourra le cas échéant être repensé par la suite, mais permet de mesurer la capacité du candidat à proposer une thématique de recherche originale, à en présenter les principaux enjeux et à fournir une première orientation bibliographique ainsi qu'un premier aperçu des sources qui rendent possibles le traitement d'un tel sujet. L'absence ou l'inconsistance du projet est rédhitoire. Le caractère original des recherches proposées étant un élément déterminant de la sélection, il importe d'éviter de s'inspirer de manière trop directe des cours et des lectures liés aux programmes de concours, qui renvoient en général à des recherches déjà effectuées. On peut en revanche s'appuyer avec profit sur des lectures suggérées par ces programmes pour identifier des fonds

documentaires ou des thématiques signalés comme encore trop peu étudiés. Pour les candidats en provenance du CPES, s'il est normal qu'ils s'appuient sur leur mémoire de recherche en cours, il est important qu'ils esquissent des perspectives d'élargissement et d'évolution de leur sujet.

- Un deuxième ensemble de critères porte sur les **résultats scolaires** en classe préparatoire ou à l'université, avec une attention spécifique aux notes en histoire. Les résultats aux concours d'entrée des grandes écoles, lorsque les candidats s'y sont déjà présentés, sont également pris en compte. Il est rappelé que l'absence des relevés de notes dans le dossier de candidature (à l'exception du trimestre ou du semestre en cours au moment du dépôt des dossiers) est réhabilitaire.

- Un troisième ensemble de critères consiste à évaluer **ce que l'ENS pourra spécifiquement apporter au candidat** pour la mise en œuvre de sa recherche et de son projet professionnel. La lettre de motivation doit permettre d'apporter, avant même l'oral, des éléments de réponse à cette question. C'est au sein de ce troisième ensemble que l'attribution d'une bourse sur critères sociaux peut être prise en compte pour départager des candidats.

L'équilibre entre ces trois ensembles est déterminant : les candidatures qui se détachent dans chacun d'eux optimisent leurs chances d'admissibilité.

La commission souligne que si les projets de recherche en histoire transnationale sont regardés avec intérêt, cette orientation n'a rien d'obligatoire et ne confère aucune priorité. L'invocation artificielle de ce courant historiographique, sans une véritable connaissance des travaux qui en relèvent, ne saurait d'ailleurs résister à l'audition du candidat.

La commission souhaite par ailleurs rappeler avec force que **le concours normalien étudiant et le recrutement au Master d'Histoire transnationale sont deux procédures totalement différentes et indépendantes l'une de l'autre** : la candidature au CNÉL en histoire ne vaut pas candidature au MHT, et les candidats sincèrement intéressés par ce Master doivent y postuler parallèlement à leur inscription au concours.

Admission

Épreuve écrite

Le sujet donné à l'écrit invite les candidats à réfléchir sur les différentes dimensions de l'activité de recherche en histoire, à partir de la citation d'un historien souvent précisée par une question et des instructions. Il convient, en bonne méthode, de réfléchir d'abord aux termes du sujet, puis de construire un développement argumenté répondant aux enjeux identifiés en suivant une problématique élaborée à partir de la citation et de la question qui l'accompagne. La rédaction doit suivre les règles formelles de composition : l'introduction doit s'achever sur l'annonce du plan, les grandes parties du développement être clairement identifiables (sans aller jusqu'à leur donner des titres) et la conclusion répondre à la question posée dans l'intitulé du sujet.

Plusieurs candidats ont amorcé leur introduction par une autre citation que celle qui leur était proposée. Ce procédé, qui trahit une mauvaise compréhension de l'exercice attendu, complique inutilement leur tâche et les expose au risque de s'écarter du vrai sujet ; beaucoup de copies n'ont d'ailleurs pas réellement analysé la citation qui leur était soumise. Les candidats doivent démontrer leur capacité à développer une réflexion personnelle autonome, sans craindre de discuter les affirmations de l'auteur pourvu qu'ils s'appuient sur des arguments construits et des exemples concrets. L'affirmation de Marc Bloch, selon laquelle la forme contemporaine des champs est une source pour l'histoire des campagnes médiévales, n'était pas forcément

vraie, de son temps même, pour l'époque antique, et a été périmée dans la plus grande partie de la France par les remembrements massifs des années 1960 et 1970.

Cette réflexion doit être étayée, comme les instructions du sujet y invitent les candidats, par des exemples empruntés à leurs connaissances historiographiques et à leurs propres lectures historiques. Ces emprunts doivent toutefois être choisis et utilisés avec pertinence au service de la démonstration, et non pas plaqués artificiellement sur elle. Cela est vrai de l'historiographie, qui ne doit pas être la plate restitution d'un cours ou d'un manuel, comme l'ont souligné plusieurs fois les rapports des années précédentes. C'est également vrai des exemples historiques : les candidates et candidats doivent démontrer non seulement leur connaissance de travaux d'historiens, mais la maîtrise qu'ils ont de leurs lectures et leur capacité à en tirer les éléments utiles au traitement du sujet. Par ailleurs, s'il est permis de citer ponctuellement des travaux anciens qui ont fait date, la connaissance d'ouvrages récents, et de l'histoire telle qu'elle s'écrit aujourd'hui, doit être privilégiée.

Enfin, la forme compte aussi et comme dans toute épreuve écrite, il est indispensable de garder du temps pour une relecture finale qui permette de corriger les maladroites d'expression, coquilles, oublis de mots et autres fautes d'orthographe, d'accord et de conjugaison.

Épreuve orale

Au cours de leur audition, les candidates et candidats doivent présenter leur projet de recherche sous une forme adaptée à une prestation orale, et non pas se contenter de réciter ce qu'ils/elles ont déjà exposé par écrit dans leur dossier. Ils/elles sont libres de s'appuyer ou non sur des notes. Ils/elles doivent également s'attendre à être interrogés sur la bibliographie dont ils/elles ont accompagné leur projet, qui est censée être maîtrisée. Les meilleures prestations sont le fait des candidats et candidates capables de convaincre la commission de la faisabilité de leur projet de recherche, en montrant à la fois qu'ils ont conscience de la documentation mobilisable (sans nécessairement descendre dans le détail des fonds d'archives), de ses limites et de ses difficultés, et qu'ils ou elles ont acquis, ou prévoient de compléter, les compétences nécessaires à son exploitation. Enfin, les candidats et candidates doivent s'interroger sur ce qu'ils ou elles attendent de leur cursus à l'ENS, et sur la manière dont ils/elles l'articulent à leurs projets professionnels à moyen terme.

Hélène Blais, Sylvia Estienne, Jean-François Lassalmonie et Stéphane Van Damme